

AUTORISATION et MANDAT pour délégation des démarches liées à la demande d’aide régionale chèque éco énergie

Je soussigné

Nom

Prénom

Demeurant à :

Pour les travaux envisager à : *(indiquer l’adresse des travaux ou de l’étude thermique si différente de celle précédemment mentionnée)*

Donne l’autorisation au conseiller Habitat & Energie

De la structure : *(Nom de la structure Habitat & Energie)*

A procéder à mon inscription pour l’aide régionale Chèque éco énergie et effectuer toute démarche y afférant,

M’engage à :

* demander à bénéficier d’une aide régionale Chèque éco-énergie Normandie conforme aux fiches d’aide.
* lui transmettre toute pièce permettant cette inscription (avis d’imposition sur le revenu, taxe foncière ou attestation notariée, taxe d’habitation ou attestation sur l’honneur précisant la nature de l’occupation de l’habitation, résidence principale, secondaire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur)
* lui indiquer mon choix d’auditeur parmi la liste des bureaux d’études conventionnés Région Normandie dans le cadre du chèque éco énergie audit énergétique et scenarios
* faire réaliser un audit avec possibilité dans le cas des chèques 1 et 2 de faire réaliser une évaluation thermique par un Conseiller Habitat & Energie ou une Entreprise labélisée, Pro de la Performance Energétique ou Eco Artisan.
* lui transmettre les devis retenus pour les travaux émanant d’entreprises RGE pour obtenir un chèque éco énergie niveau 1 ou niveau 2
* lui indiquer mon choix de rénovateur BBC parmi la liste des rénovateurs BBC conventionnés Région Normandie dans le cadre du chèque éco énergie niveau 3 BBC rénovation
* s’engager à la réalisation de travaux dans les deux ans suivant l’audit ;
* donner mandat pour permettre le règlement du chèque « Audit énergétique et Scénarios » à l’auditeur conventionné.

(Versement par la Région du montant de l’aide au titre» qui se fait au bénéfice de l’entreprise conventionnée, après que le chèque lui ait été remis par le particulier).

* faire réaliser des travaux d’efficacité énergétique dans les 2 ans suivant la réalisation de l’audit.
* autoriser la prise de photos du chantier par le conseiller et leurs réutilisations dans le cadre du dispositif Chèque Energie.
* à ne pas avoir commencé les travaux avant la date d’inscription sur le site internet.

Fait à , le

Signature